



République Française
Département du PUY-de-DÔME
Canton de GERZAT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 20 juin 2023

N°2023-57

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le quatorze juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 24

La convocation de la présente séance a été :

Affichée en mairie le 13 juin 2023

Envoyée à la presse le 13 juin 2023

Affichée au panneau électronique le 13 juin 2023

Présent(e)s : dix-sept (17)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Eric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, M. FROMENT Sylvain, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : sept (07)

Mme BALICHARD Dominique donne pouvoir à Mme MAHAUT Jessika,
Mme CHETTOUH Aïcha donne pouvoir à Mme REVEILLOUX Françoise,
Mme CORREIA Sandra donne pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine,
Mme COUTANSON Pascale donne pouvoir à Mme MATHEY Catherine,
M. ESPINASSE Philippe donne pouvoir à M. PRADIER Eric,
Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à Mme SOARES Maryse,
M. KOWALEWSKI Jean-Marc donne pouvoir à M. THABEAU Didier.

Absent(e)s: trois (03)

M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme MAHAUT Jessika.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 .

Délibération 2023-57

Objet : *Projet Inspire - Enquête environnementale - avis de la commune*

Vu l'avis positif de la commission d'Urbanisme en date du 24 mai 2023,

Entendu l'exposé du rapporteur

Par arrêté préfectoral n°20230792 du 22 mai 2023, une enquête publique a été prescrite, du lundi 19 juin 2023 à partir de 9 h au vendredi 21 juillet 2023 inclus jusqu'à 12 h, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Clermont Auvergne Métropole et le SMTC-AC relative au déploiement des lignes BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) B et C et leurs aménagements associés dans le cadre du projet Inspire sur le territoire des communes d'Aubière, Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Durtol et Royat.

En application de l'article R.423-58 du code de l'urbanisme, cette enquête porte également sur les constructions projetées.

Le dossier comportant notamment l'étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse du maître d'ouvrage et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des de la mairie soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie d'Aulnat le lundi 26 juin 2023 de 14 h à 17 h.

Il est demandé dans l'arrêté d'enquête publique à la commune d'émettre elle aussi un avis sur ce nouveau document.

Pour rappel, dans une première enquête publique, la commune avait déjà émis un avis favorable sur le projet, le 14 juin 2022, avis assorti de remarques telles que synthétisées ci-dessous :

1. L'hypothèse d'implantation d'un parking relais doit être réfléchi et débattue (pertinence, localisation, dimensionnement, gestion des flux, délai de réalisation).
2. Le secteur dit du PN4 où le BHNS tournera afin de rentrer dans le bourg d'Aulnat doit être traité avec la plus grande attention.
3. La question de la pertinence de la création d'un arrêt supplémentaire à proximité immédiate du Lycée Roger Claustre devait faire l'objet d'études complémentaires.
4. La question de la giration au niveau de l'Avenue Pierre de Coubertin (devant l'Hôtel de Ville), et des aménagements à faire pour permettre une circulation fluide et coordonnée des véhicules et des piétons.
5. La zone dite du rond-point du Bateau où est prévue l'installation d'une station de recharge pour les bus et le terminus de la ligne devra pour sa part être traitée de façon précise afin de garantir la sécurité des usagers (piétons, véhicules...), notamment dans le profil de giration à définir pour traverser l'Avenue Pierre de Coubertin.

Madame le Maire souligne plusieurs points :

- La réflexion sur la création d'un parking relais est en cours et a été prise en compte par les services du SMTC et de Clermont Métropole. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, notamment avec le SMACFA pour envisager les différents scénarii et partenariats possibles. Ce travail se poursuit,
- Le secteur du PN4 a d'ores et déjà bénéficié des certains travaux de sécurisation (menés conjointement par Clermont Métropole, la commune d'Aulnat et le SMACFA), véritable préfiguration des aménagements à venir lors de l'arrivée du BHNS,
- les discussions sur le maintien de l'arrêt devant le lycée ont permis d'arrêter le fait que la création de cette station, notamment pour des raisons de sécurisation des abords et de fluidité du trafic ne pouvait être validée. Conséquence directe de cette orientation, certains aménagements permettant une circulation plus aisée et sécurisée des usagers du BHNS depuis l'arrêt au droit de la halte ferroviaire jusqu'au lycée Roger Claustre sont à l'étude et seront ou ont déjà été réalisés.

- Au niveau de la giration au droit de l'Hôtel de Ville, le SMTC fait actuellement un travail de modélisation des différentes options de circulation possibles. Elles seront prochainement présentées aux élus communaux pour échanges et validation
- Enfin, la zone dite du Rond Point du bateau où sera installée la station de recharge pour les bus fait également l'objet d'études complémentaires, directement liées aux contributions de la première enquête publique, notamment en ce qui concerne l'attention qui sera portée à l'impact sonore de cette installation sur le voisinage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal

DECIDE

- **d'émettre un avis favorable concernant le projet Inspire tel que présenté dans les documents de l'enquête publique demandé par l'autorité environnementale,**
- **d'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Madame la secrétaire
MAHAUT Jessika



**En mairie d'Aulnat,
le 21 juin 2023,
Madame le Maire
MANDON Christine**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité .
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (par voie postale - 6 Cour Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délais de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Un recours gracieux est possible dans ce même auprès de Madame le Maire, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.